



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

SL/MG

N° 001941

Ressources
Humaines -
Personnel non
permanent - Besoins
saisonniers CLSH -
Année 2016

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Compte tenu de l'activité des centres de loisirs sans hébergement maternels de Bosque (CLSH) pendant les vacances scolaires, il y a lieu de recourir à des agents contractuels pour accroissement saisonniers d'activités.

Les recrutements suivants sont proposés, étant précisé que le nombre de recrutements saisonniers a été revu à la baisse (- 4 saisonniers pour les petites vacances et - 3 saisonniers pour les grandes vacances) compte tenu de la décision prise de recruter 3 emplois d'avenir supplémentaires pour renforcer le service animation jeunesse.

Période	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Rémunération
Vacances d'hiver : du 8 février 2016 au 21 février 2016	1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice brut : 340 – Indice Majoré : 321
Vacances de printemps : du 4 avril 2016 au 17 avril 2016	1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice brut : 340 – Indice Majoré : 321
Vacances d'été : du 6 juillet 2016 au 31 juillet 2016	16 adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice brut : 340 – Indice Majoré : 321
Vacances d'été : du 1 ^{er} août 2016 au 31 août 2016	15 adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice brut : 340 – Indice Majoré : 321
Vacances de la Toussaint : du 20 octobre 2016 au 2 novembre 2016	1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice brut : 340 – Indice Majoré : 321

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve les propositions de recrutement de Madame le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités au service animation jeunesse.

Autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'année 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI